Code Postal: 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2014

<u>Présents</u>: Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Florence PESENTI, Pascal BRUNET, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

<u>Absente excusée</u>: Nathalie DAMIDAUX (pouvoir à Yves BAUDRIER), Christine COTTIN (pouvoir à Marcel ALGOUD), Jean-François BOUVAT.

A été nommé secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Approbation du procès-verbal du 10/06/2014

Approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste de 12 mois renouvelables en CAE

<u>Garderie périscolaire – Cantine scolaire - Assistance aux intervenants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires</u>

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer, pour l'encadrement des enfants dans le cadre de la garderie périscolaire, de la cantine scolaire et pour le soutient aux instituteurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires un poste en Emploi Aidé CAE/CUI à raison de 24 heures par semaine, pour une durée de 12 mois (du 01/09/2014 au 31/08/2015) renouvelables 2 fois sous réserve d'accord des services de l'Etat pour la signature de la convention. Ce poste vient en remplacement de celui d'Isabelle Breyton qui termine le 31 août 2014.

Création d'un poste de 24 mois en contrat d'apprentissage du 15/07/2014 au 14/07/2016

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accueillir en stage un jeune du village et de créer, pour l'aide aux agents du service technique, un poste en Contrat d'Apprentissage à raison de 35 heures par semaine, pour une durée de 24 mois (du 15/07/2014 au 14/07/2016). Ce contrat d'apprentissage sera pourvu par Jimmy Thorin qui prépare un CAP « maintenance des bâtiments de collectivité » au CFA régional de la MFR de Chatte.

La rémunération mensuelle brute du salarié pendant son contrat d'apprentissage sera (du fait de son âge) de 25% du SMIC la première année et de 37% du SMIC la deuxième année.

Gîte communal La Renardière - Tarifs pour les réservations faites à compter du 16/07/2014

Les nouvelles mesures obligatoires à mettre en place dans le cadre de locaux à sommeil d'une capacité de plus de 15 personnes (catégorie des Etablissements Recevant du Public) étant très contraignantes (entre autre l'obligation d'avoir un gardien en permanence dans le bâtiment) ont incité la municipalité à réfléchir à une nouvelle organisation. Trois possibilités ont été retenues : Rester en ERP – Diminuer l'effectif – Changer le mode de gestion du gîte avec une gérance.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé de réduire la capacité d'accueil du gîte à 15 personnes maximum.

Pour les réservations faites à compter du 16/07/2014 le nouveau tarif, sans distinction entre les différentes périodes de l'année, sera équivalent à un forfait 1 nuitée (max 15 personnes) de 240 €.

Il est précisé que les contrats signés avant le16/07/2014 bénéficieront des anciens tarifs et de la capacité supérieure de façon à respecter les accords pris avec les locataires.

Dotation Cantonale Patrimoine et amendes de police

M. le Maire rappelle que chaque année le Département de la Drôme attribue une enveloppe budgétaire à chaque canton à répartir entre les communes pour des travaux divers d'entretien de biens communaux et de voirie. Il est nécessaire de déposer les dossiers de demande d'attribution de subvention avant mi-septembre.

Pour cette raison un certain nombre de besoins ont été listés :

- ✓ Remplacement de la chaudière du bâtiment de la « Renardière » : Un devis a été demandé et le montant total des travaux est estimé à 10.253,03 € HT.
- ✓ Divers travaux dans le cimetière du village : Suite à la procédure de reprise de concessions abandonnées, il est nécessaire d'effectuer divers travaux dans l'enceinte du cimetière pour récupérer les emplacements. Un devis a été demandé et le montant total des travaux est estimé à 15.070 € HT.
- ✓ Remplacement horloge & cadrans de l'église du village : L'horloge mère et deux cadrans du clocher sont à changer. Un devis pour chaque opération a été demandé. Le remplacement de l'horloge mère a été estimé à 1.719 € HT et le remplacement de deux des cadrans à 6.019 € HT ce qui fait un montant total des travaux de 7.738 € HT.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de déposer un dossier de demande de subvention pour chaque besoin ci-dessus.

Le Maire rappelle qu'un dossier a déjà été déposé l'an dernier, (avec accord de subvention pour 2015) pour la restauration de la toiture haute de l'église de Rousset en Vercors pour un montant de 40.232 € HT.

Pour 2015 les élus décident à l'unanimité qu'il n'y aura pas de travaux de voirie pour ne pas alourdir les dépenses d'investissement.

Il précise que les dossiers sont déposés mais qu'il est possible qu'ils ne soient pas tous pris en charge pour 2015.

Le Département de la Drôme attribue également chaque année une somme de 1.600 € qui doit être affectéeà des dépenses de mise en sécurité. Pour 2015, le conseil municipal décide de faire réaliser des travaux de signalisation horizontale (marquage au sol) dans le village.

Francis Chevreux fait noter qu'il serait bien de réfléchir à l'installation de chicanes pour faire ralentir les véhicules dans la traverse du village.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint Agnan en Vercors rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ✓ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- ✓ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ✓ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint Agnan en Vercors estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint Agnan en Vercors soutient les demandes de l'AMF:

- ✓ réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ✓ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ✓ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Salle communale polyvalente - Point

Le marché relatif aux travaux a été lancé et un certain nombre de plis sont arrivés en mairie. La commission d'appel d'offre doit se rencontrer le 16/07/2014. A suivre

Questions diverses

Demande de raccordement en eau potable « ferme Carichon »

Le SIEAV s'est rendu sur place pour faire le point sur le meilleur moyen de raccordement. Des devis ont été fournis avec 2 options différentes. A suivre.

<u>Cérémonies du mois de Juillet</u> :

Dépôt de gerbe par les Pionniers du Vercors le 21/07 à 8h45 à la Luire puis déplacement sur Vassieux pour la visite de M. le premier ministre.

Dépôt de gerbe le 28/07 à la stèle de Rousset puis à la Luire.

<u>Virement interne</u>: Opération budgétaire de virement interne du compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement » pour un montant de 13.400 € au compte 1328 Subvention d'investissement opération église pour la même somme.

<u>Parking de la grotte de la Luire</u>: A la demande des exploitants de la Grotte de la Luire, le conseil municipal décide la mise en place d'une signalétique de stationnement interdit aux camping-cars pour la nuit.

<u>Hameau du Collet</u>: M. Canu, par courrier du 12/06, demande à la municipalité de mettre en place sur la RD un panneau avertissant qu'il y a un croisement avec une voie communale ainsi qu'une limitation de vitesse.

Les élus, bien que totalement conscients du problème de sécurité dans ce hameau, rappellent que la voirie principalement concernée est départementale et qu'aucune adjonction de panneau ne peut se faire par la commune. Le seul moyen serait de matérialiser le hameau comme section de la commune de St Agnan (commune de St Agnan – Le Collet) ce qui est difficile à mettre en place mais Christophe Morini précise, comme évoqué lors du précédent conseil, qu'il en a déjà parlé à la DDT.

M. Canu soulève également un problème d'entretien de voirie dans le fond du hameau. Il est nécessaire de déterminer où s'arrête la voirie communale.

<u>Stèle d'Ambel</u>: Les associations du Souvenir Français et des Pionniers du Vercors demandent à la municipalité si elle peut aider financièrement à la restructuration de la stèle d'Ambel. L'ensemble du Conseil Municipal, bien que conscient de l'importance du maintien des lieux de mémoire, précise que le nombre de stèles sur la commune de Saint Agnan étant déjà élevé, la commune ne souhaite pas investir sur la stèle d'Ambel.

Comités :

Comité information : Yves Baudrier demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir lui faire passer le planning des réunions auxquels ils ont assisté. Mise en place imminente du trombinoscope des élus et du personnel communal.

Comité environnement : Pascal Brunet souhaiterait qu'une réunion publique soit mise en place en ce qui concerne le Contrat de Rivière. Jacques L'Huillier informe qu'il a assisté à une réunion au sujet de l'éclairage publique avec le témoignage de nombreuses collectivités qui ont mis en place les moyens nécessaire à la réduction d'énergie. Christophe Morini informe que la compétence Eclairage Publique déléguée au SDED a, dans le temps, un but similaire.

<u>Fête du Bleu</u>: Suite au Conseil Communautaire du 10 juillet, la question du nombre d'agents techniques mis à disposition pour l'organisation de la Fête du Bleu 2014 à St Agnan a été évoquée par Francis Chevreux.

Le retour de chaque commune fait apparaître une bonne implication des communes en moyen humain et matériel pour la mise en place et pour le démontage (semaine précédente et semaine suivante du week-end). En revanche, pour le week-end en lui-même, seules les communes de Vassieux et de St Agnan mettent à disposition du personnel technique, qui conduirait, avec le personnel de la CCV, à imposer de grosses journées au personnel présent sans possibilité de rotation. Une demande de renforts complémentaires auprès des communes va être faite.

En ce qui concerne les parkings la municipalité remercie l'ensemble des propriétaires qui mettent à disposition leur terrain. Normalement le nombre de terrains est suffisant pour accueillir la manifestation car 2 autres parcelles viennent d'être prêtées.

<u>Prêt des marabouts</u>: Suite à plusieurs polémiques, il est nécessaire de retracer l'origine de l'acquisition de ses marabouts. Ils ont été achetés par la commune de Saint Agnan qui les a mis à disposition de l'association « Saint Agnan Animation » (ainsi que la sono). « Saint Agnan Animation » est une association qui a pour objet d'animer et de coordonner les activités culturelles, sportives ou festives de la commune.

Pour être plus clair, il est demandé à Saint Agnan Animation :

- ✓ de réserver ces marabouts exclusivement pour les associations de la commune de Saint Agnan ainsi que pour les manifestations intercommunales.
- ✓ de ne plus les mettre à dispositions des particuliers, la CCV ayant à ce titre voté des tarifs pour la location de leurs marabouts.

<u>Alarme du garage</u>: Pascal Brunet souhaiterait, bien que la commune soit assurée, que l'alarme soit mise en place au garage. Se renseigner sur le taux de vétusté appliqué en cas de vol.

Sujet du mois retenu : Le fonctionnement du CCAS.

Séance terminée à 23h15.

Prochaine séance fixée au mardi 16/09/2014 à 20h00.